

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 14 avril 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne-St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis et six citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 14 avril 2015, débutant à 20 heures.

**104-04-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

**ADOPTÉ.**

**105-04-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015, soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**106-04-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2015, soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**107-04-2015 ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil  
que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 332 679,08 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5060 à 5139 pour un montant de 68 225,88 \$;

- liste de prélèvements internet n° 06216-11172 à 09716-78680 pour un montant de 84 623,28 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de confirmation internet 09811-3SXXF à 10310-49142 et les numéros de chèques 5140 à 5150 pour un montant de 24 835,94 \$ et des comptes à payer au montant de 10 389,07 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 28 mars 2015 au montant de 43 018,81 \$

**ADOPTÉ.**

### **CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Dépliant– « Je partage mon autobus » horaire transport collectif;
- Remerciements Chalets Rapide des Cèdres pour contribution à leur 1<sup>er</sup> tournoi de pêche blanche;
- Mylène Gagnon – MRC d’Antoine-Labelle – Parc linéaire Le P’tit Train du Nord – fermeture à la circulation de motoneige;
- Plan directeur de l’eau (PED) : pour consultation sur le site internet de l’OBV : [www.rpns.ca](http://www.rpns.ca);
- Politique nationale de la ruralité – demande de financement – 3 250 \$ provenant du Pacte rural et 3 250 \$ de l’entente de développement culturel dans le cadre du projet « Partager la lecture : une passion pour toutes les générations"! »;
- Solutions Ecofitt : Prix des trousseaux solutions Ecofitt offertes aux municipalités dans le cadre du programme produits économiseurs d’eau et d’énergie d’Hydro-Québec.

### **INFORMATION**

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Déneigement du chemin de Lac-de-l’Aigle lors de la dernière tempête de neige;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, le jeudi 16 avril 2015;
- Film « Astérix » présenté lors du Salon du livre;
- Présentation de la nouvelle inspectrice adjointe en urbanisme, Mme Christine Gonthier-Gignac;
- Spectacle de Patrick Normand le 5 septembre 2015 à l’église de N.-D.-du-Laus, les billets seront en vente pour les résidents du 26 mai au 9 juin.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;
- Nouvelle déclaration d’intérêts pécuniaires de M. Stéphane Roy;

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÈGLEMENT 04-04-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-01-2015 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS MUNICIPAUX 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à l'étude et à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015 à sa séance extraordinaire du 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a annoncé à la municipalité qu'aucune facturation ne sera émise pour l'achat des bacs bruns pour la collecte à 3 voies;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 01-01-2015 concernant l'imposition des taxes, compensations et tarifs municipaux 2015 doit être ajusté afin de retirer la taxation relative à l'achat des bacs bruns;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement, ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Modification à l'article 4

Retrait à l'article 4 de la taxation concernant l'achat des bacs bruns, initialement instaurée à vingt dollars (20 \$) unitaire.

L'article 4 se lira comme suit, à savoir :

4. Taxes enlèvement des ordures

Suivant le Code municipal et le Règlement sur la Cueillette des ordures, la taxe suivante s'applique pour pourvoir aux dépenses de la cueillette et de l'enfouissement des ordures, de l'adhésion à la Régie des déchets et des dépenses relatives au recyclage.

Collecte résidentiel	Cent soixante-cinq dollars (165 \$) / logement
Collecte commercial, institutionnel, pourvoirie, camping	Cent soixante-cinq dollars (165 \$) de base Cent soixante-cinq dollars (165 \$) par bac supplémentaire en excédent des deux premiers Bacs Cent dollars (100 \$) par bac

3. Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

### **108-04-2015** ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-04-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-01-2015 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS MUNICIPAUX 2015

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
que le règlement 04-04-2015 modifiant le règlement n° 01-01-2015 concernant l'imposition des taxes, compensations et tarifs municipaux 2015, soit adopté.

**ADOPTÉ.**

**109-04-2015** RÉGULARISATION DES MONTANTS APPROPRIÉS POUR L'ANNÉE 2014

Proposé par François Monière  
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
d'approprier un montant de 75 000 \$ à partir du surplus affecté et destiné à l'achat du camion  
incendie autopompe.

Il est, de plus, résolu d'approprier à l'exercice 2014, le montant  
de 184 000 \$ à partir du surplus affecté et destiné au budget 2014 par la résolution n°  
369-12-2013.

**ADOPTÉ.**

**110-04-2015** DEMANDE D'APPUI – ABOLITION DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
d'appuyer le Ville de Mont-Laurier dans ses revendication auprès du gouvernement provincial  
afin de réserver un fonds spécifique pour les municipalités dévitalisées et que ce fonds soit à  
hauteur des besoins de celles-ci pour les aider à sortir de leur dévitalisation et de prendre en  
considération la réalité des petites municipalités, compte tenu, particulièrement, du fait que les  
responsabilités financières ne cessent d'accroître et que ce fonds soit versé directement aux  
municipalités dévitalisées.

**ADOPTÉ.**

**111-04-2015** CONTRIBUTION ANNUELLE – CROIX-ROUGE CANADIENNE

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés et que la secrétaire-  
trésorière/directrice générale, Daisy Constantineau, soit autorisée à signer ladite entente pour et  
au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, qu'une contribution au montant de 240,45 \$ soit versée  
à la Croix-Rouge pour le maintien et la formation des équipes d'intervention d'urgence.

**ADOPTÉ.**

**112-04-2015** DEMANDE D'APPUI FINANCIER – RELAIS POUR LA VIE

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
de ne pas donner suite à la demande de commandite de particulier pour l'événement « Relais  
pour la vie ».

**ADOPTÉ.**

**113-04-2015** DEMANDE – RELAIS POUR LA VIE DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
d'accepter la demande d'aide faite par le Relais pour la vie de Notre-Dame-du-Laus. Pour la 2<sup>e</sup>  
édition de l'événement, le partenariat se fera sous la forme de support selon les besoins suivants,  
à savoir :

**113-04-2015 DEMANDE – RELAIS POUR LA VIE DE NOTRE-DAME-DU-LAUS (SUITE)**

- 1 chapiteau, selon le matériel disponible et le demandeur doit aviser ses assureurs de la tenue de l'événement;
- Une scène 16 X 16
- Tables (20)
- Barricades (24)
- Soutien du département de la sécurité (service incendie, premiers soins)

**ADOPTÉ.**

**114-04-2015 RADIATION D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS ET COMPTES À RECEVOIR**

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

que la liste des comptes à recevoir, intérêts et pénalités suivants, soient radiés :

- 7010-83-5211 .....Évaluation de chemin .....98,04 \$
- 7305-50-3678 .....2 côtés abruptes du ruisseau .....35 \$
- 6506-44-6396 .....Dossier annulé et transféré .....452,23 \$
- 7208-71-6052 .....Dossier mis à jour le 17-02-2015 .....35,06 \$

<b>MATRICULES</b>	<b>MONTANT</b>
6214-99-2490.....	0.60 \$
6707-52-4313.....	0.60 \$
6707-70-1974.....	0.60 \$
6708-71-7272.....	0.60 \$
6717-94-9057.....	0.60 \$
6806-78-3394.....	1.36 \$
6815-73-8534.....	0.60 \$
6815-77-2715.....	0.60 \$
6816-31-8591.....	0.60 \$
6816-64-2914.....	0.60 \$
6817-05-4852.....	35.60 \$
6817-06-1223.....	0.60 \$
6817-37-7642.....	0.60 \$
6818-50-0409.....	0.60 \$
6907-78-8180.....	35.00 \$
6908-09-0763.....	0.60 \$
6908-34-3198.....	0.60 \$
6908-56-8400.....	0.60 \$
6908-59-3470.....	0.60 \$
6910-86-6688.....	0.60 \$
6912-47-0052.....	0.60 \$
7002-12-7403.....	0.60 \$
7010-75-1061.....	0.60 \$
7010-83-5211.....	35.60 \$
7102-08-0018.....	0.60 \$
7110-10-8179.....	0.60 \$
7203-85-2829.....	0.60 \$
7208-03-5057.....	0.60 \$
7211-03-6155.....	0.60 \$
7301-55-1558.....	0.60 \$
7304-31-5345.....	0.60 \$
7304-53-0256.....	35.00 \$
7500-50-0699.....	0.60 \$
7500-61-4285.....	0.60 \$
7500-62-0244.....	0.60 \$
7500-72-6992.....	0.60 \$

**114-04-2015 - RADIATION D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS ET COMPTES À RECEVOIR (SUITE)**

7501-32-8558.....	0.60	\$
7501-35-2103.....	35.60	\$
7501-36-7843.....	0.60	\$
7501-85-5885.....	0.60	\$
7599-26-0450.....	0.60	\$
7601-01-3547.....	0.60	\$
7793-82-1100.....	0.60	\$
7794-38-6162.....	0.60	\$
8113-06-6110.....	0.60	\$
8213-44-9340.....	0.60	\$
8213-45-0106.....	0.60	\$
8213-75-8688.....	0.60	\$
8213-94-1804.....	<u>0.60</u>	\$
.....	203.96	\$
6908-76-1631.....	0.60	\$
6912-28-9511.....	0.60	\$
6912-37-7330.....	0.60	\$
6912-77-9346.....	0.60	\$
7106-54-3264.....	74.96	\$
7106-64-5041.....	24.98	\$
7109-03-1888.....	0.60	\$
7205-28-7471.....	392.71	\$
7205-67-6810.....	55.85	\$
7205-67-7096.....	181.11	\$
7208-10-4644.....	0.60	\$
7300-86-2764.....	208.33	\$
7406-89-7777.....	0.60	\$
7305-04-8639.....	3.63	\$
7502-98-2542.....	2.42	\$
7601-30-1366.....	160.80	\$
7694-99-4400.....	0.60	\$
7795-83-9908.....	0.60	\$
7795-94-1551.....	0.60	\$
7795-94-9652.....	102.87	\$
7894-05-2862.....	54.97	\$
7894-17-3155.....	0.60	\$
7894-27-0424.....	66.78	\$
7894-58-0912.....	0.60	\$
7895-05-8904.....	6.05	\$
7895-21-7168.....	0.60	\$
7895-24-1306.....	0.60	\$
7895-53-6576.....	60.20	\$
7895-60-5861.....	58.26	\$
8213-93-3297.....	0.60	\$
8214-64-9950.....	160.99	\$
8314-56-2397.....	<u>0.60</u>	\$
.....	1 625.11	\$
6515-40-8139.....	35.29	\$
6610-84-0534.....	35.29	\$
7197-84-6864.....	35.29	\$
7205-85-2088.....	35.29	\$
7503-23-2353.....	35.29	\$
7593-38-7606.....	35.29	\$
7793-70-8533.....	<u>0.60</u>	\$
.....	212.34	\$

**ADOPTÉ.**

**115-04-2015 LA MÈREVEILLE -RECONDUCTION DU MONTANT DE 2014**

ATTENDU QU'un montant de 100 \$ avait été alloué à la Mèreveille en 2014 dans le cadre du projet d'aide à la famille en matière de couches lavables;

ATTENDU QU'aucune demande venant de résident de Notre-Dame-du-Laus n'a été faite à la Mèreveille pour 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de reporter le montant de 100 \$ versé à La Mèreveille en 2014 pour le projet d'aide à la famille en matière de couches lavables à l'année 2015.

**ADOPTÉ.**

**TÉLÉPHONIE IP**

M. le maire, Stéphane Roy nous informe que la MRC a abandonné temporairement le projet d'implantation de téléphonie IP étant donné que trop peu de municipalités ont confirmé leur intention de regroupement.

**116-04-2015 CONGRÈS ADMQ**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la directrice générale et la directrice générale adjointe, soient autorisées à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des fonds sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 13000 454 et 02 13000 310 « *Formation et frais de déplacement* ».

**ADOPTÉ.**

**117-04-2015 DEMANDE DE BOURSES D'ÉTUDES – CENTRE CHRIST-ROI**

ATTENDU QUE le Centre de formation Christ-Roi a effectué une demande de bourse d'étude à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE le montant octroyé ne pourra être distribué que pour les étudiants résidant dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'un montant de 400 \$ soit octroyé au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier à titre de bourse d'étude pour une ou un étudiant de Notre-Dame-du-Laus qui aura obtenu son diplôme d'étude professionnelle.

De plus, dans l'hypothèse où aucun finissant ne proviendrait de Notre-Dame-du-Laus, la bourse ne sera pas octroyée et sera retournée à la Municipalité.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 « *Subvention aux organismes (OSBL)* ».

**ADOPTÉ.**

**118-04-2015 LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la location de deux toilettes chimiques de Gascon Équipement et ce, pour la période du 14 mai au 8 septembre 2015. Lesdites toilettes doivent être placées respectivement au quai public du Bureau d'accueil touristique et à la halte du barrage des Cèdres.

**ADOPTÉ.**

**119-04-2015 CONTRAT DE SERVICE – EXTERMINATEUR**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
de renouveler l'entente de prévention et d'extermination avec Despaties X-Termination pour une  
période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> avril 2015 au montant total de 1 440 \$ réparti en quatre  
versements égaux de 360 \$.

De plus, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente pour  
et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**URBANISME**

**120-04-2015 ADDENDA – COBALIE – FORMULAIRE D'ADHÉSION**

ATTENDU QUE le conseil, à sa séance du 3 mars 2015, par sa résolution n° 79-03-2015, a adhéré à  
la mission du COBALI ;

ATTENDU QUE Jeanne Beaudry-Pilotte avait été désignée pour représenter la municipalité auprès  
du COBALI ;

ATTENDU QUE Jeanne Beaudry-Pilotte représente déjà la Corporation du Parc du Poisson-Blanc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à  
l'unanimité des membres du conseil, que Mme Christine Gonthier-Gignac soit désignée pour  
représenter la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus auprès du COBALI.

De plus, la présente résolution amende la résolution n° 79-03-2015.

**ADOPTÉ.**

**121-04-2015 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE N° 2015-0026**

ATTENDU QUE monsieur Roch Bisson a demandé au conseil municipal de lui accorder une  
dérogation à la réglementation de zonage ;

ATTENDU QUE cette demande visait à réduire davantage la marge de recul avant de 2,28 mètres  
déjà dérogoire à 8,20 mètres devant normalement être à 15 mètres;

ATTENDU QUE cette demande vise également à démolir le chalet construit en 1955 dans la  
bande de protection riveraine et le reconstruire à l'extérieur de la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE la construction du nouveau chalet rendrait, également, moins dérogoire la  
marge de recul latérale de 0,61 mètre;

ATTENDU QUE l'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera de démolir le chalet déjà  
existant et de le reconstruire en respectant maintenant la bande de protection riveraine et  
rendrait la marge de recul latérale moins dérogoire de 0.61 mètre;

ATTENDU QUE cette demande ne cause pas préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE LE Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette de  
demande dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à  
l'unanimité des membres du conseil d'accorder une dérogation mineure à l'article 7.2.2 du  
règlement 08-09-2000 relatif au zonage afin de permettra la démolition du chalet construit en  
1955 et protégé par droit acquis et la reconstruction d'un nouveau chalet hors de la bande de  
protection riveraine mais empiétant davantage de 2,28 mètres sur la marge de recul avant déjà  
dérogatoire à 8,20 mètres devant normalement être à 15 mètres.

**ADOPTÉ.**



**122-04-2015 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE N° 2015-0029**

ATTENDU QUE monsieur Yvon Lalonde a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage ;

ATTENDU QUE cette demande vise à réduire davantage la marge de recul latérale de 0,12 mètre qui est déjà dérogatoire à 2,81 mètres suite à un agrandissement du bâtiment en 1987, devant normalement être de 3 mètres;

ATTENDU QUE ce bâtiment est protégé par droit acquis ayant été construit avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de 1984;

ATTENDU QUE le fait d'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder une dérogation mineure à l'article 2.5.4, alinéa 2 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage afin de réduire davantage la marge de recul latérale de 0,12 mètre qui est déjà dérogatoire à 2,81 mètres suite à un agrandissement de bâtiment en 1987 et devant normalement être à 3 mètres.

**ADOPTÉ.**

**VOIRIE MUNICIPALE**

**123-04-2015 INSPECTION DE DEUX CAMIONS**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'inspection des camions n° 15 et n° 13. Le coût d'inspection est évalué à plus ou moins 400 \$.

Ces sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 526 « *Entretien et réparation des véhicules* ».

**ADOPTÉ.**

**124-04-2015 EMBAUCHE DES EMPLOIS SAISONNIERS ESTIVAUX**

ATTENDU QUE les besoins en travaux manuels lors de la période estivale nécessiteront l'apport d'employés sur appel;

ATTENDU QUE l'horaire estival sera en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser l'administration municipale à faire appel au service de trois journaliers sur la liste de rappel des personnes salariées temporaires selon les besoins des services municipaux soit, Bernard McLaughlin, Jérôme Brière et Pierre Roussel, le tout selon les normes prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ.**

**125-04-2015 ACHAT D'EQUIPEMENT**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition des équipements suivants :

- Couteaux de charrue au carbure ..... 3 100 \$ ±
- Couteau pour aile de côté (2) ..... 430 \$ ±
- Baril de collasse (2) ..... 660 \$
- Pelle à neige de Équipements lourds Papineau ..... 10 390 \$

**ADOPTÉ.**

**126-04-2015 APPEL D'OFFRE – 0¾ - 4000 TONNES**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre pour la fourniture de 4000 tonnes de concassé 0¾ ;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 3 contracteurs à soumissionner dans le cadre de son appel d'offre, à savoir :

- Excavation Clément & Mario
- 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté)
- Entreprise Gougeon & Frères ;

ATTENDU QUE le prix à la tonne pour Excavation Clément & Mario est de 9 \$ et celui de 3409813 Canada inc. est de 8,85 \$ ;

ATTENDU QUE la carrière de « 3409813 Canada inc. » est située à 18 kilomètres du site d'entrepôt municipal ;

ATTENDU QUE la carrière de « Excavation Clément & Mario » est située à 8 kilomètres du site d'entrepôt municipal ;

ATTENDU QU'après considération des appels d'offres, soit le coût à la tonne plus les frais de transport du gravier, le plus bas soumissionnaire est « *Excavation Clément & Mario* » ;

ATTENDU QUE cette considération a pour objet de protéger l'intérêt public et la minimisation des coûts pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que le contrat de fourniture de 4000 tonnes de concassé 0¾ soit adjugé à Clément & Mario au montant de 9 \$ la tonne plus les frais de transports.

**ADOPTÉ.**

**127-04-2014 DEMANDES DE SOUMISSION – ENTRETIEN GAZONS**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

que la directrice générale adjointe soit autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des gazons municipaux pour l'été 2015.

**ADOPTÉ.**

**128-04-2014 PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve

les travaux d'asphaltage suivants, à savoir :

- Chemin Val-Ombreuse ..... 66 200 \$
- Chemin Ruisseau-Serpent ..... 20 630 \$
- Chemin Préseault ..... 20 300 \$

Ces sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 521 « *Infrastructure* ».

**ADOPTÉ.**

**INCENDIE**

Aucune demande au service d'incendie.

## LOISIRS ET CULTURE

### 129-04-2015 - SOUTIEN FINANCIER – CHAUFFAGE EGLISE

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser le paiement d'une facture de Produits Pétroliers des Draveurs au montant de 2 254,64 \$ au nom de la Fabrique de Notre-Dame-du-Laus à titre d'aide financière pour subvenir au besoin du chauffage de l'église.

**ADOPTÉ.**

### 130-04-2015 MAISON DE LA FAMILLE – VENTE DE PAINS

Proposé par Étienne St-Louis  
Appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité d'informer la Sûreté du Québec et le ministère des Transports, que le conseil municipal ne s'objecte pas à l'activité de vente de pains parrainée par la Maison de la famille de Notre-Dame-du-Laus, sur la route 309 Nord à la hauteur du village, le vendredi 15 mai 2015.

**ADOPTÉ.**

### 131-04-2015 ORGANISATION – 2IEME RENDEZ-VOUS CULTUREL (PATRICK NORMAND)

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que François Monière, conseiller responsable, soit autorisé à aller de l'avant dans l'organisation du deuxième rendez-vous culturel avec la participation de Patrick Normand qui se tiendra le 5 septembre 2015 à l'église de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

### 132-04-2015 RENOVATION DE LA TOILETTE DE L'EGLISE

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que des travaux de rénovations de la salle de toilette de l'église, soient confiés à Construction, Rénovation H. Tauvette et Fils inc. au montant de 4 095 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ.**

### 133-04-2015 PLANIFICATIONS ET ACHATS – SERVICE DES LOISIRS

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le directeur du service des loisirs à procéder aux activités suivantes :

- Concours « *Un samedi presque parfait* » ..... 800 \$
- Contrat artificier P'tite rue en fête 2015 ..... 5 000 \$
- Animation et/ou location P'tite en rue en fête 2015 ..... 3 000 \$

**ADOPTÉ.**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
que la présente séance soit levée. Il est 20 h 40.

**ADOPTÉ.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire